

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 7 novembre 2014

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quatorze et le sept du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 novembre 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, GRANDIDIER Karine, HUGUENOTTE Huguette. Étaient excusés : NICOLET Cédric.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour fixer le taux de la taxe d'aménagement.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 27 octobre 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Commission Finances. La Caisse d'épargne a finalement été retenue pour la ligne de trésorerie de 150000€ (taux 1,52%) et le Crédit agricole pour l'emprunt projet intercommunaux (271000€ - taux 3,09 % - 20 ans)

Un excédent de 50000 € du budget développement économique est reversé au budget général.

Des crédits ont été ouverts pour permettre de commencer à rembourser l'emprunt finançant la maison de santé (il n'avait pas été prévu au budget 2014). Une indemnité de conseil de 100 %, motivée par le travail d'analyse effectué pour la CCALL a été attribuée au Comptable du trésor.

Commission Environnement. La mission d'animation d'opérations groupées de réhabilitations sous mandat des particuliers a été ajoutée aux missions actuelles de contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

71 % des usagers ont répondu favorablement au sondage sur le passage à une collecte tous les 15 jours. La CCALL attend les réponses à l'appel d'offre du renouvellement de la collecte pour chiffrer exactement l'impact financier du passage à 15 jours avant de prendre une décision. L'opportunité de mutualiser l'achat d'un broyeur de végétaux au niveau intercommunal sera étudié (possibilité de subventions de 80 % par le SYBERT et l'ADEME). La liste des impayés des ordures ménagères sera transmise aux maires de chaque commune.

Commission socio-culturelle. Signature d'une convention avec le CRIJ pour permettre de vendre des cartes jeunes à la bibliothèque.

Chaufferie bois. La gestion informatique à distance des compteurs a été réparée (il ne reste plus que 2 compteurs à changer) et le réseau ne fuit plus. IDEX continue à intervenir gracieusement pour remettre le réseau en état. La chaudière va également être réglée par le fournisseur. Un suivi mensuel des rendements a été mis en place et à la fin de la saison de chauffe, le bilan permettra de savoir s'il faut intenter une action en justice contre IDEX.

Le conseil communautaire autorise la prise en charge des travaux pour permettre le raccordement de la nouvelle école et de la maison de santé au réseau de la chaufferie bois.

Commission Bâtiments. La maison de santé sera livrée le 15 novembre. La préfecture a confirmé que les délais d'achèvement des travaux de l'école de musique conditionnant l'octroi de la subvention FEDER étaient repoussés à fin juin 2015.

Commission Tourisme. Bâtiment de la source du lison : appel d'offre en cours, réalisation de la convention d'utilisation des locaux en cours.

CCALL – Commission finance – 31 octobre 2014 (Serge Monnet)

Le trésorier a présenté une analyse financière des comptes de la CCALL consolidée sur les 3 dernières années. Il en ressort que la capacité d'autofinancement de la CCALL diminue chaque année pour devenir négative en 2013,

principalement parce qu'elle est grevée par les résultats du budget chaufferie. Cela signifie qu'on commence à puiser dans les réserves de trésorerie pour financer les investissements et qu'à ce rythme, en y ajoutant le financement des investissements votés en fin de la précédente mandature qui ne rapporteront pas de recettes (bâtiment de la source du Lison, École de musique intercommunale), le budget deviendra déficitaire en 2018. Le Président indique que l'exécutif va essayer de resserrer au maximum les budgets pour corriger cette situation, ce qui a déjà été commencé en s'attendant immédiatement au problème de la chaufferie bois, mais que cette situation héritée de l'ancien mandat ne laissera quasiment aucune possibilité d'investissement pour le présent mandat.

SIVU – Transports scolaires – 31 octobre 2014 (Serge Monnet)

Une réunion s'est tenue à Amancey avec Rémi NAPPEY, Vice-Président du Conseil Général en charge des questions d'éducation, M. Bernard ETEVENOT, en charge des transports au conseil général, un représentant de la société CREDOZ et les maires des communes du SIVU afin d'évoquer et chercher des solutions aux problèmes de transports scolaires rencontrés depuis la rentrée scolaire.

Sur le circuit d'Amondans, les propositions suivantes ont été validées :

- La commune de Fertans fera l'objet d'une navette spécifique le matin et le soir, ce qui raccourcira le circuit, qui se fera désormais toujours dans le même sens, en terminant par la commune de Malans (retour à Amancey par la côte de Malans). Le soir et le matin, le circuit sera donc : Amancey → Cléron → Amondans → Malans → Amancey. A midi le circuit sera Amancey → Fertans → Amondans → Malans → Amancey. De cette façon, les premiers ramassés le matin seront les premiers posés le soir, la durée totale de transport sera raccourcie et elle sera identique pour les enfants de toutes les communes.

- en ce qui concerne le problème du mercredi midi où les enfants doivent attendre 15 minutes dans le bus à la sortie de l'école, comme il n'y avait pas de solution au niveau des circuits de transports, il a été proposé de modifier les horaires de classes : terminer à 11h45 au lieu de 11h30 le mercredi et en contrepartie commencer tous les jours à 8h33 au lieu de 8h30 (ce qui permet aussi de donner une respiration supplémentaire de 3 minutes pour pallier aux retards matinaux du bus). Ces nouveaux horaires ont été validés lors du conseil d'école du 3 novembre.

Les modifications pourront être mises en place dès que les nouveaux horaires d'école auront été validés par l'inspection académique et qu'une accompagnatrice aura été recrutée pour la navette Amancey ↔ Fertans.

Réunion Internet R'LAN – 13 octobre 2014 (Serge Monnet)

Suite à la décision d'Orange d'arrêter l'offre PackSurfWifi, les élus de la CCALL ont cherché à trouver une solution de remplacement permettant de maintenir un accès internet en attendant le déploiement de la fibre optique par le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (qui n'interviendra pas avant 10 ans sur notre secteur). La société R'Lan a présenté une solution qui s'appuie sur la technologie WIMAX lors d'une réunion commune avec des élus de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans qui sont confrontés au même problème que nos communes.

Cette technologie de connexion internet par ondes hertziennes autorise des débits de 50 Mo descendants et 30 Mo montants, avec une zone de couverture allant jusqu'à une dizaine de kilomètres de l'antenne relais si celle-ci n'est pas masquée par des obstacles. Elle s'appuie sur un réseau d'antennes relais déjà déployées dans le département par la société R'Lan, et permettrait de réutiliser les points hauts qui avaient été mis en place dans les communes pour la solution PackSurfWifi.

Les coûts pour les particuliers seraient un abonnement mensuel de 40 euros (téléphonie incluse) et des frais d'installation de 150 euros (mais une discussion doit être menée pour voir s'il peut y avoir une prise en charge d'une partie des frais d'installation par l'opérateur ou la communauté de communes).

Les données précises des points hauts des communes concernées ont été transmises à la société R'Lan qui doit maintenant effectuer une étude de faisabilité pour nos communes et revenir vers la CCALL. Une réunion de présentation sera alors organisée pour les communes concernées.

Enfin, un contact pris avec le maire d'une commune utilisant déjà la solution R'Lan fait état d'une solution qui donne entière satisfaction.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Travaux de rénovation de la grande rue et rue Louise Pommery

Suite à la réception des travaux, les demandes de versement des subvention ont été effectuées. La subvention du conseil général a été réglée, le versement de la DETR est en cours.

Il ne reste plus qu'à procéder à l'enfouissement du câble électrique du kiosque. Nicolas TYRODE a commencé à poser le nouveau câble enterré, il doit normalement venir terminer ce chantier dans quelques semaines.

Bâtiments communaux

L'entreprise DECREUSE a été relancée afin de planifier les travaux de réfection de toiture (église, garage de l'école), mais il reste encore quelques chantiers à terminer avant de démarrer les travaux à Amondans (pas avant au moins un mois).

Concessions – ouverture de crédits

Pour information, le maire a autorisé à ouvrir, par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement votées au budget primitif 2014 du budget général, les crédits budgétaires suivants :

- Dépenses / Article 678 : +75 €

- Dépenses / Article 022 : -75 €

afin de régulariser la cession de la concession de Maurice Sirhenry à Henri Huguenotte (Remboursement de la concession Sirhenry et refacturation à M. Huguenotte pour permettre de mettre à jour les enregistrements à la Trésorerie

AFFOUAGE

Les nouvelles coupes de bois proposées par l'ONF se situent au Cretat. Le conseil municipal décide qu'il faudra d'abord terminer le surplus de l'affouage de l'année dernière, et il sera demandé à l'ONF de revoir ses prévisions de coupes afin de les ajuster à la demande d'affouage, de façon à proposer des portions d'une vingtaine de stères au plus. Toutes les portions d'affouage comporteront donc cette année une part située dans la coupe de l'année précédente et une part au Cretat, et il faudra obligatoirement terminer la part dans l'ancienne coupe avant de pouvoir commencer la partie située au Cretat.

Un règlement d'affouage sera établi à partir du modèle fourni par l'association des communes forestières.

DÉNEIGEMENT

2 offres ont été reçues pour le déneigement des rues du village (y compris la place du village) :

EARL Travaux forestiers Malans / M. NICOLET – 180 € la passe (130 € en 2012)

TATP Fertans / M. THIEBAUT – 150 € la passe (140 € en 2012)

Le conseil municipal autorise le maire à contractualiser avec l'entreprise TATP

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CURAGE DES FOSSÉS

Le conseil municipal valide le devis de 1000 € HT proposé par l'entreprise DRUOT pour le curage de 200 mètres linéaires de fossés (remise en état des fossés abîmés par les coupes de bois, petits travaux vers la cascade de l'Adhuy).

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

PROBLÈMES DE FACTURE D'EAU

Loïc PERROT a signalé un problème avec sa facture d'eau. Le nombre de m³ facturés est anormalement élevé cette année (138 m³ contre 10 m³ l'année précédente). L'observation des relevés de compteurs sur les dernières années (2010 : 140 m³, 2011 : 40 m³, 2012 : 10 m³, 2013 : 138 m³) semble indiquer un dysfonctionnement du compteur depuis plusieurs années. Une règle avait été adoptée par le conseil municipal pour les cas de fuite avérée, mais pas pour un dysfonctionnement de compteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'en cas de dysfonctionnement avéré du compteur, un volume d'eau équivalent à la consommation moyenne sera facturé forfaitairement par habitant. Selon l'enquête Eau 2008 SOeS-SSP, la consommation moyenne d'eau potable en Franche-Comté est de 143 litres par jour par habitant, soit 55 m³ par an et par habitant.

Le conseil municipal décide donc pour le cas particulier de Loïc PERROT qu'il convient de facturer 110 m³ pour 2 années. Une facture de 10 m³ ayant été réglée l'année dernière, 100 m³ seront facturés cette année et le compteur sera remplacé par un compteur neuf.

COLIS DES ANCIENS

Comme les années précédentes, un colis de Noël sera offert aux habitants d'Amondans de 65 ans et plus. Huguette HUGUENOTTE est chargée de voir avec Maxi-Marché ce qui peut être proposé pour notre budget (paniers doubles : 50 € - paniers simples : 30 €)

REMBOURSEMENT DE FACTURES

Le conseil municipal autorise le remboursement à Loïc PERROT d'une facture DORAS d'un montant de 67,54 € TTC pour l'achat des matériaux utilisés pour refaire les jardinets des logements du 10 Grande Rue, conformément à la délibération du 4 juillet 2014 autorisant la prise en charge des matériaux de rénovation des jardinets à hauteur de 150 €

Le conseil municipal autorise également le remboursement à Serge MONNET d'une facture Franche-Comté Assainissement de 49,99 € TTC pour l'achat d'un seau de 5 kg raticide professionnel.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement a été créée pour permettre de financer les réseaux qui sont à la charge de la commune lors de nouvelles constructions (eau, assainissement, électricité...). En l'absence de décision préalable du conseil municipal, cette taxe avait été instaurée avec le taux minimum de 1 % à Amondans. Le conseil peut en changer le taux (entre 1% et 5%) en prenant une délibération avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, une cérémonie commémorative sera organisée devant le monument aux morts à 12h, suivie d'un apéritif offert par la commune à la mairie.

Achat d'un broyeur par la CCALL

Le SYBERT mène actuellement une campagne de promotion des broyeurs de végétaux et propose des subventions à hauteur de 50 % du prix d'achat. L'ADEME propose également une subvention complémentaire de 30 %. Dans ce cadre, la CCALL interroge les communes pour savoir s'il est intéressant d'acheter un gros broyeur au niveau intercommunal. Le conseil municipal estime que la commune d'Amondans n'a pas l'usage d'un broyeur de végétaux.

Antenne dans logement communal

Le conseil municipal autorise M. Marion qui en a fait la demande à poser une antenne parabolique pour la réception de la télévision au logement de l'école (à l'emplacement de celle qui avait été préalablement posée par un précédent locataire)

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.